

# **Le suivi longitudinal des populations réfugiées reconnues**

## **Un exemple d'utilisation de registres administratifs**

Philippe Wanner  
Laboratoire de démographie et d'études familiales  
Faculté des sciences économiques et sociales  
Uni Mail, Pont d'Arve 40  
1211 Genève 4

Communication soumise aux organisateurs de la séance intitulée  
« Les approches longitudinales : du rétrospectif au suivi »

Chaire Quetelet 2006

DRAFT

### **Résumé**

Cette communication vise à décrire et discuter les résultats d'une approche statistique par appariement, permettant l'analyse longitudinale de la situation de requérants d'asile s'étant vu reconnaître, au cours de leur vie, le statut de réfugié en Suisse. A partir de données statistiques issues de divers registres administratifs et statistiques, et par des appariements de type probabiliste, une base de données longitudinale a été reconstituée, suivant les personnes étrangères dans le temps. Bien que la période actuellement couverte par cette base de données est encore relativement modeste (cinq années), celle-ci offre des informations précieuses sur la population étrangère en Suisse, informations qui sont en particulier utiles pour la politique d'intégration. Un exemple d'application est donnée dans cette communication en considérant les réfugiés : la base de données couvre cependant l'ensemble des collectivités étrangères, quel que soit le motif d'arrivée en Suisse.

### **Objectifs**

Depuis plusieurs décennies, l'Europe occidentale est concernée par les flux d'asile. Les mouvements de requérants ou de réfugiés prennent une place croissante dans l'actualité de par leur caractère souvent tragique. Ils surgissent également régulièrement dans le débat politique et interpellent également la communauté scientifique, celle-ci ayant consacré de nombreuses études sur le sujet.

D'une « asile » organisée et encadrée par les Etats eux-mêmes, ayant caractérisé la plupart des flux de réfugiés jusqu'au début des années 1980 environ, on est progressivement passé à une nouvelle organisation de l'asile, avec des flux issus d'une volonté individuelle de quitter son pays d'origine pour trouver refuge à l'étranger, parfois en Europe. Ces mouvements d'asile prennent désormais différentes formes et s'étendent parfois sur plusieurs années voire plusieurs décennies.

Les chercheurs actifs dans le domaine des migrations se sont souvent focalisés, dans leurs études, sur le groupe des requérants d'asile présentant un niveau de précarité maximal. Ils se

sont interrogés sur les déterminants de la migration d'asile et son organisation. De nombreuses études portent ainsi sur des thèmes aussi divers que les comportements des requérants d'asile, en particulier les déterminants du choix du pays d'accueil, les stratégies de regroupement familial, l'état de santé et les séquelles éventuelles provoquées par les conflits auxquels les requérants d'asile ont les victimes. L'intégration économique et sociale des requérants et la retour au pays après la fin des conflits ou en cas de refus d'attribution d'un statut de réfugié sont également des sujets de fréquentes analyses.

Les « réfugiés reconnus » (en d'autres termes les personnes ayant accédé à l'asile dans le cadre de la Convention de Genève relative aux statuts des réfugiés) échappent généralement à ces études. L'une des raisons expliquant le peu d'informations sur cette population est liée au fait que le réfugié reconnu obtient de par la reconnaissance de son statut un permis de séjour (de moyenne ou longue durée). Dans les statistiques de la migration, le réfugié est assimilé aux groupes d'étrangers arrivés pour d'autres motifs (regroupement familial, activité professionnelle, études, etc.). Dès lors, il n'est pas toujours possible d'identifier un ancien réfugié dans les statistiques officielles des pays d'accueil.

Cette caractéristique de la statistique s'observe en particulier en Suisse. Dans ce pays, des registres de population portant spécifiquement sur les étrangers existent depuis 1981 (et couvrent de manière exhaustive l'ensemble des étrangers résidant légalement dans le pays), mais sont organisés de telle façon que la trace des personnes arrivées pour y demander l'asile disparaît dès que la reconnaissance de leur droit et l'obtention d'un permis d'établissement sont effectifs.

Une autre raison expliquant le faible nombre d'études sur les réfugiés reconnus est liée au fait que cette population accède, de par la reconnaissance de son statut, à une position beaucoup moins précaire que les requérants d'asile en attente d'une décision. L'attribution d'un tel statut offre en effet au réfugié une garantie de séjour et de protection à moyen ou long terme, qui joue un rôle indéniable sur ses conditions de vie. Cependant, se posent dès l'attribution d'un permis des questions liées à leur intégration économique et sociale, qui méritent indéniablement des réponses chiffrées.

La présente communication montre comment, à partir de données diverses (registres administratifs, enquêtes, recensement) pour la Suisse, nous avons pu reconstituer une base d'informations longitudinales portant sur les personnes entrées en Suisse dans le cadre de l'asile et ayant acquis au cours de leur séjour dans le pays un statut de réfugié reconnu. L'objectif est de mesurer, à partir de cette statistique longitudinale, différentes caractéristiques relatives à l'intégration structurelle de ces requérants, caractéristiques que l'on peut ensuite comparer avec celles des compatriotes arrivés en Suisse pour un motif autre que l'asile.

## **Contexte**

La Suisse est l'un parmi les pays d'Europe ayant reçu, proportionnellement à sa population, le plus grand nombre de personnes victimes de conflits. Depuis la deuxième moitié du 16<sup>e</sup> siècle, elle fut une terre d'accueil pour plusieurs milliers de protestants pourchassés après la Saint-Barthélémy (1572) et la révocation de l'Edit de Nantes (1685). Plus récemment, au cours des conflits mondiaux, le rôle de la Suisse comme terre d'asile fut bien plus ambigu (Parini, 1997). Après la Seconde Guerre mondiale et la signature de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, le pays a accueilli généreusement des réfugiés provenant des pays de l'Est, notamment 14 000 Hongrois après l'insurrection de 1956 et 12 000 opposants

Tchécoslovaques après la répression du Printemps de Prague en 1968. De niveau de formation en règle générale assez élevé, bénéficiant d'un excellent accueil de la part de la population helvétique dans le contexte de la Guerre froide et de l'anticommunisme répandu, ces personnes n'eurent aucune peine à obtenir leur statut de réfugié (Parini, 1997). Il faut dire qu'à l'époque, les quotas de réfugiés que les différents pays accueillaient étaient décidés au moment de l'organisation du voyage, le nombre de requérants d'asile arrivant individuellement aux frontières étant faible.

Quelques années plus tard, au début des années 1980, les boat people vietnamiens bénéficièrent également d'un accueil favorable de la part d'une population sensible au drame vécu par ce peuple. Le taux de requérants d'asile accédant au statut de réfugié, proche de 10% au total, a d'ailleurs atteint 90% pour les Vietnamiens, contre par exemple 1% pour les Sri Lankais, qui arrivèrent en Suisse durant la fin des années 1980 par exemple : ces derniers ont cependant bénéficié d'admissions provisoires ou de permis humanitaires.

Avec l'arrivée d'une population culturellement très différente provenant de l'Amérique du Sud, du Sri Lanka, et de l'Afrique, l'asile est progressivement devenu un sujet sensible au sein du public. Mais ce sont les suites de la guerre dans l'Ancienne Yougoslavie, dans les années 1990 et l'arrivée en masse de requérants provenant de Bosnie puis du Kosovo qui ont focalisé l'attention du public sur la question de l'asile, ceci d'autant plus qu'au même moment, la situation conjoncturelle se dégradait en Suisse et le chômage augmentait. Fin 1999, les statistiques disponibles dénombraient quelque 130 000 personnes du domaine de l'asile en Suisse (soit un résident sur 55). Des mesures administratives ont été prises afin d'accélérer la procédure et l'exécution des décisions liées à l'asile. Désormais, 15 ans après la crise de l'asile, le nombre de personnes du domaine de l'asile dépasse de peu les 70 000. Le nombre de requérants d'asile est encore plus faible, mais le thème reste crucial : régulièrement, des mesures de durcissement envers les requérants sont soumis au peuple, la dernière fois le 24 septembre 2006<sup>1</sup>.

Les réfugiés reconnus, pour leur part, bénéficient d'une situation plus clémente en ce qui concerne le statut de séjour, mais non exempte de difficultés, liées en particulier à leurs conditions d'intégration économique et sociale.

## **Données**

Comme dans d'autres pays de l'Europe occidentale, le système statistique suisse repose sur une multitude de registres et fichiers administratifs, ainsi que sur des enquêtes qui forment, ensemble, une diaspora de données et indicateurs, rarement harmonisés, portant sur des populations aux définitions différentes (parfois la population est classée selon le domicile légal, d'autres fois sur le domicile économique), aux contours vagues (les fonctionnaires internationaux, stagiaires ou requérants d'asile sont quelques fois intégrés dans les données, tandis que dans d'autres cas ils y sont exclus), et aux concepts très variés. Il découle de cette situation une grande difficulté à commenter des phénomènes sociaux ou économiques<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Nouvelle loi plus contraignante, acceptée en votation populaire par environ deux tiers des votants.

<sup>2</sup> Pour donner un seul exemple, le taux d'activité des hommes turcs âgés de 15 à 64 ans serait de 70% selon une source (registre central des étrangers), mais de 84% selon une autre source (recensement de la population). Il est dès lors particulièrement complexe d'analyser le niveau ou l'évolution de ces dimensions, tant elles sont tributaires de la source de données.

Dans le domaine des étrangers, trois sources fournissent des données utiles à la statistique suisse :

- le recensement de la population propose tous les dix ans une image instantanée de la population de la Suisse (et du statut économique, familial et démographique des personnes y résidant) ; il inclut l'ensemble des étrangers domiciliés dans le pays, à savoir les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement de longue durée, d'un permis annuel ou de plus courte durée (stagiaires, étudiants), ceux qui disposent d'une autorisation temporaire<sup>3</sup>, les requérants d'asile, les fonctionnaires internationaux ainsi que le personnel d'ambassade ;
- les registres des habitants : dans le cas des étrangers, deux registres couvrent à eux seuls l'ensemble des statuts décrits dans le paragraphe précédent, à l'exception des fonctionnaires internationaux et du personnel d'ambassade<sup>4</sup>. Le registre central des étrangers (RCE) enregistre toutes les personnes titulaires d'un permis de courte durée, annuel ou d'établissement. Il inclut également les travailleurs frontaliers (lesquels ne font par définition pas partie de la population résidente) ; le registre des requérants d'asile (AUPER) intègre les requérants et personnes bénéficiant d'une autorisation temporaire. Dans chacun de ces deux registres figurent différentes variables sociodémographiques (sexe, date de naissance, état civil, nationalité, activité). La mise à jour des informations figurant dans ces registres, et en particulier le RCE, n'est pas automatique. Chaque étranger en Suisse est tenu de se présenter, à intervalle régulier, auprès d'un office des étrangers : celui-ci renouvelle l'autorisation de séjour et, éventuellement, met à jour les états (matrimonial, professionnel, etc.) susceptibles de se modifier au cours de la vie. Dès lors, il peut y avoir un certain délai avant qu'une mutation ne soit effectivement enregistrée. La reconnaissance d'un statut de réfugié conduit, pour un requérant d'asile, à une désactivation de l'enregistrement correspondant figurant dans le registre AUPER et un nouvel enregistrement dans le registre RCE ;
- les enquêtes : elles ne portent pas exclusivement sur la population étrangère. Compte tenu de l'importance relative de cette population (approximativement 20% de la population résidente de la Suisse est de nationalité étrangère, et 30% est d'origine étrangère à la naissance), les effectifs d'étrangers sont cependant relativement élevés dans les enquêtes nationales. Il est dès lors possible de calculer quelques indicateurs (d'intégration, de structure socioéconomique, etc.) portant exclusivement sur la population étrangère. Cependant, afin de pouvoir analyser avec précision certaines caractéristiques économiques des populations étrangères, l'Office fédéral de la statistique a, dès 2004, fortement accru l'échantillon étranger de l'enquête suisse sur la population active (l'équivalente des Labor Force Surveys européennes), interrogeant près de 20 000 étrangers et adaptant le questionnaire dans les langues parlées par les principales collectivités migrantes.

Ces trois sources de données ont été utilisées dans la présente analyse.

---

<sup>3</sup> Il s'agit de personnes arrivées en Suisse dans le cadre de l'asile, dont la demande d'asile n'a pas (encore) découlé sur un statut de séjour, mais qui ne peuvent pas quitter le pays pour des motifs politiques (pays d'origine en crise).

<sup>4</sup> Les permis de ces deux groupes sont attribués et gérés par le Département fédéral des affaires étrangères, qui fournit à la statistique officielle un registre de qualité moyenne et non exhaustif ; les autres groupes d'étrangers sont gérés par le Département fédéral de la justice et police.

## Méthodes

Une loi sur la statistique suisse régit l'accès aux données mentionnées ci-dessus. Elle prévoit, pour la recherche scientifique, la mise à disposition des données anonymes (moyennant certaines conditions), données qui ne comprennent en aucun cas le nom et le prénom de la personne concernée. En outre, il n'existe pas encore de numéro d'identification personnel anonyme, qui serait commun aux différents fichiers, et qui permettrait de mettre directement en relation les différentes données. Or, effectuer le lien entre les différents fichiers est nécessaire dans le but de retrouver l'origine de la migration et en particulier, pour les personnes ayant un permis de résidence, l'éventuel statut d'asile.

Dans le cas précis, nous aimerions en effet analyser certaines dimensions économiques, disponibles dans les données du recensement et de l'enquête sur la population active, en fonction du statut d'arrivée en Suisse. Or, ce statut n'est disponible que dans les registres des étrangers. Afin d'identifier le motif d'arrivée – et en particulier à l'expérience en tant que requérant d'asile –, on doit soit se référer à une variable figurant dans le registre des étrangers RCE (qui informe sur l'éventuelle reconnaissance du statut de réfugié), soit repérer dans le registre AUPER l'existence du même individu. Pour cette raison, un appariement des différents registres a été effectué, à partir de variables non modifiables (sexe ou date de naissance, par exemple) ou peu fréquemment modifiables (communes de domicile, par exemple).

Les registres utilisés se réfèrent à une période de cinq années. Le recensement a eu lieu en 2000 tandis que les échantillons étrangers des enquêtes suisses sur la population active portent sur les années 2003 et 2004 (années où le nombre d'étrangers interrogés a été fortement augmenté). Pour cette raison, on a dans un premier temps relié les différentes extractions annuelles des registres centraux des étrangers (registre RCE et AUPER) par des procédures d'appariement probabiliste. Il s'agissait en particulier d'identifier dans le fichier du registre des étrangers les individus qui, précédemment, figuraient dans le registre des requérants d'asile<sup>5</sup>. Les variables suivantes ont été utilisées pour l'appariement : sexe, nationalité, date de naissance, lieu de naissance (en Suisse ou à l'étranger), date d'arrivée en Suisse et commune de domicile. Ces variables non modifiables ou rarement modifiables permettent d'identifier de manière unique la quasi-totalité des étrangers et dès lors de reconstituer leur éventuel parcours d'asile. Pour la commune de domicile, on a admis une marge d'erreurs, des changements de domicile enregistrés dans l'un des deux fichiers uniquement peuvent être possibles, quoique rares<sup>6</sup>.

Les procédures d'appariement ont été testées selon deux méthodes : les deux premières se réfèrent aux appariements déterministes (reposant sur l'hypothèse que les variables utilisées pour l'appariement doivent être strictement identiques dans chacun des deux registres afin que les enregistrements soient appariés) et aux appariements probabilistes (laissant une certaine marge d'erreurs). Compte tenu de la fiabilité élevée des informations figurant dans les registres pris en compte, on a choisi d'effectuer un appariement déterministe, tout en

---

<sup>5</sup> Il convient de noter que le passage d'un statut de requérant d'asile à un statut de résident (annuel ou permanent) n'est pas forcément le résultat d'une reconnaissance du statut de réfugié. Il peut être dû à un mariage ou à l'obtention d'un permis suite à une activité professionnelle, par exemple.

<sup>6</sup> Des contraintes à la mobilité sont relativement importantes pour les populations requérantes d'asile, voire au bénéfice d'un permis annuel, lequel exige de résider dans le canton où il a été attribué. Cependant, le registre des requérants (AUPER) n'est plus actualisé après l'attribution d'un permis de séjour, d'où de possibles mutations de communes.

acceptant certaines erreurs pour l'une ou l'autre variable. Les appariements ont été effectués à l'aide du programme SAS.

Une fois cette procédure effectuée, on dispose d'une information longitudinale sur l'ensemble des étrangers en Suisse (cf. schéma 1) : à la manière d'un registre de population, les registres permettent en effet de retracer les arrivées et les naissances des populations étrangères, ainsi que les départs, les décès ou les naturalisation (qui excluent la personne de la population étrangère).

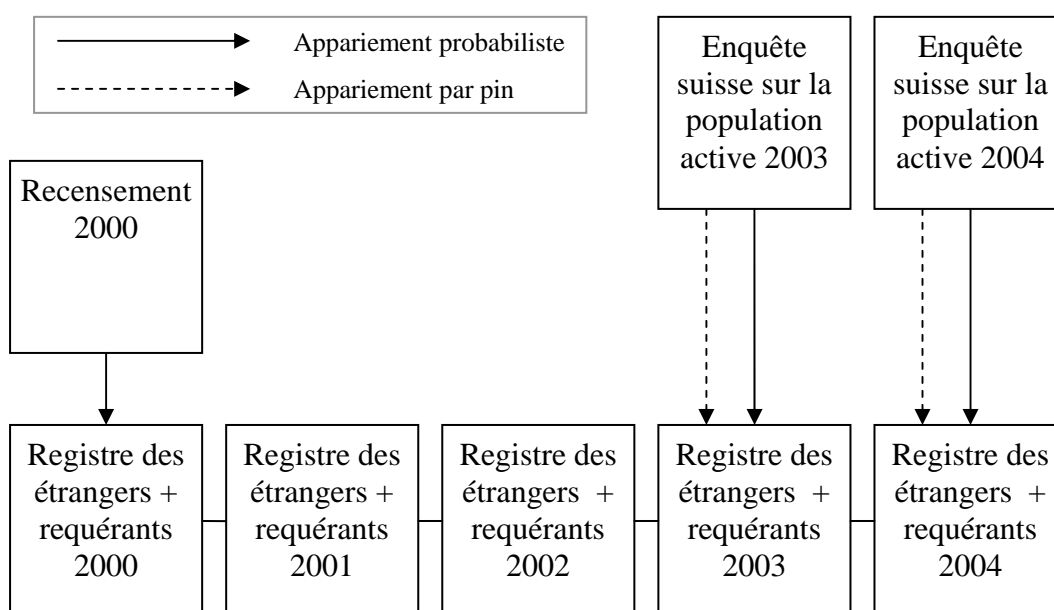
Cette base de données longitudinale a ensuite été reliée avec le recensement de la population et l'enquête suisse sur la population active. Pour le recensement, les variables ayant été utilisées sont le sexe, la nationalité, la date de naissance, le lieu de naissance, la date d'arrivée en Suisse et la commune de domicile. Pour la date d'arrivée en Suisse, l'information est plus précise dans le registre des étrangers (date exacte, au mois près) que dans le recensement (où l'on dispose du lieu de domicile cinq ans avant le recensement). On a distingué dès lors les personnes arrivées avant 1995 et celles arrivées entre 1996 et 2000, de manière à avoir une variable permettant la comparaison des deux fichiers. Au contraire, pour le lieu de naissance, l'information du recensement (pays précis) est plus précise que celle du registre (en Suisse ou à l'étranger), et l'on a dû recoder cette information de manière à garantir la comparabilité des données.

Concernant l'Enquête suisse sur la population active, les liens entre les personnes répondant à cette enquête et les registres des étrangers sont relativement faciles à établir. En effet, une partie des étrangers figurant dans l'échantillon ont été sélectionnés directement depuis le registre des étrangers. Pour ces personnes, on dispose d'un numéro d'identification figurant à la fois dans le RCE et l'enquête. La liaison entre les deux statistiques est dès lors automatique. Pour d'autres étrangers interrogés à partir d'un échantillonnage indépendant, ce numéro n'est pas disponible, et il a été dès lors nécessaire d'effectuer des appariements, selon la même méthode que celle décrite pour le recensement, avec les mêmes variables (excepté le lieu de domicile il y a cinq ans, qui fait défaut dans l'enquête).

## **Résultats**

Le schéma 1 présente les données utilisées, ainsi que les appariements effectués. La période d'analyse est de quatre années, pour lesquelles nous disposons de plusieurs dizaines de variables économiques, sociales ou culturelles.

## Schéma 1 : données utilisées



Le tableau 1 présente les populations de cinq collectivités (Turquie, Serbie-et-Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Sri Lanka et Vietnam) concernées ou non par l'asile. Ne figurent dans ce fichier que les personnes bénéficiaires d'un permis annuel ou d'établissement au 31 décembre 2004. Relevons que nombreuses parmi les personnes du domaine de l'asile ont obtenu leur statut de réfugié (accès au permis annuel ou d'établissement) entre 2000 et 2004. Les chiffres pour décembre 1999 (à l'exclusion des réfugiés reconnus entre 2000 et 2004) figurent au tableau 2.

**Tableau 1 : Personnes analysées<sup>1</sup>, selon le statut vis-à-vis de l'asile et le mode d'identification de ce statut**

Pays, Région	Hommes					Femmes				
	Hors Asile	Asile, ensemble	Identification du statut			Hors Asile	Asile, ensemble	Identification du statut		
			selon RCE	selon AUPER	Selon RCE et AUPER			selon RCE	selon AUPER	Selon RCE et AUPER
Turquie	34998	6237	4928	374	935	31040	4307	3552	160	595
Serbie-et-Monténégro	97886	6525	2363	1714	2448	89813	4883	1930	1098	1855
Bosnie-Herzégovine	19039	3785	2956	206	623	17953	3979	3050	218	711
Sri Lanka	4838	12094	5039	965	6090	7566	7450	2194	1948	3308
Vietnam	813	1267	1258	4	5	1378	1073	1065	5	3

<sup>1</sup> Personnes bénéficiaires d'un permis B (permis annuel) ou C (permis d'établissement) le 31 décembre 2004. Sources. Recensement fédéral de la population 2000 ; Registre central des étrangers et registre AUPER.

Les effectifs des hommes et des femmes sont distribués dans ce tableau 1 selon le statut (arrivé en Suisse en tant que requérant d'asile ou pour d'autres motifs). L'asile est identifiée soit par une trace retrouvée dans le registre des requérants AUPER (la personne pouvant être actuellement encore requérante, ou dans le passé seulement), soit par une information dans le registre des étrangers (RCE) selon laquelle la personne provient du domaine de l'asile. Dans certains cas, les deux manières d'identifier l'asile ont été vérifiées. Pour les flux les plus anciens (Vietnam) qui comprend des personnes ayant acquis le statut de réfugié depuis plus d'une décennie, la deuxième identification est la seule pouvant être utilisée. Pour les flux plus

récents, tels ceux en provenance de la Serbie-et-Monténégro, le statut est plus fréquemment identifié par la trace dans le registre des requérants<sup>7</sup>.

Pour les cinq collectivités mentionnées, on retrouve un effectif de 29 900 hommes et 21 700 femmes ayant transité par l'asile. Les chiffres des titulaires d'un permis de séjour annuel ou permanent n'ayant pas vécu l'asile sont largement supérieurs à ceux des anciens requérants d'asile. Seules exceptions, les hommes du Sri Lanka et du Vietnam sont le plus souvent arrivés en Suisse avec un statut de requérant.

La qualité de l'identification du statut est soumise à un certain nombre d'incertitudes. C'est le cas en particulier pour les Vietnamiens, voire les Sri Lankais, qui sont arrivés en Suisse il y a plus de 20 ans pour les premiers, et il y a près de 15 ans pour les seconds, et pour qui la trace d'un éventuel passage dans le domaine de l'asile peut parfois ne plus figurer dans les registres.

### Le suivi longitudinal de la population réfugiée

Si l'on considère l'ensemble des requérants d'asile reconnus (bénéficiaires d'un permis de séjour en début de la période d'observation) identifiés dans la base de données longitudinales le 31 décembre 1999, on observe que leur trajectoire de vie durant la période 2000 à 2004 est marquée en premier lieu par la naturalisation. Ainsi, en prenant en compte l'ensemble des réfugiés reconnus avant le 31 décembre 1999 et appartenant aux cinq nationalités les plus représentées, on s'aperçoit que 16% d'entre eux ont été naturalisés au cours des cinq premières années du 21<sup>e</sup> siècle. Les proportions de naturalisés (entre 2000 et 2004) varient entre 8% pour la Bosnie-Herzégovine et 22% pour le Vietnam. Le fait que le taux de naturalisation est supérieur pour les Vietnamiens s'explique par le fait que cette collectivité est présente en Suisse depuis plus longtemps. Dès lors, elle répond plus fréquemment aux conditions de naturalisation, soit en règle générale une durée de résidence d'au moins douze ans en Suisse. L'émigration des réfugiés reconnus avant le 31 décembre 2000 est très peu fréquente, puisqu'elle concerne moins de 1,5% de la population. La proportion est un peu plus élevée parmi les Sri Lankais que parmi les Bosniaques.

**Tableau 2 : Réfugiés présents en Suisse le 31.12.1999, et évolution de leur statut entre 2000 et 2004**

	Effectif au 31.12.1999	En %	Naturalisés entre 2000 et 2004	Ont quitté la suisse entre 2000 et 2004	Divergences stat., décès	Présents au 31.12.2004
Turquie	7253	100.0	19.9	1.2	0.1	78.9
Serbie-et- Montenegro	3366	100.0	10.9	1.4	0.1	87.6
Bosnie- Herzégovine	5419	100.0	8.3	0.8	1.1	89.8
Sri Lanka	5981	100.0	16.0	2.4	-0.2	81.7
Vietnam	2193	100.0	22.2	1.0	1.6	75.2
<b>Total des cinq nationalités</b>	<b>24212</b>	<b>100.0</b>	<b>15.6</b>	<b>1.4</b>	<b>0.4</b>	<b>82.6</b>

Sources. Registre central des étrangers et registre AUPER, propres calculs.

Afin d'éviter le biais lié à la durée de séjour, qui intervient sur le droit à la naturalisation, et dans le but de comparer les comportements des requérants ayant été reconnus comme réfugiés au même moment, on a retenu dans le tableau 3 les personnes s'étant vues attribuer, durant

<sup>7</sup> Notons que les personnes naturalisées au cours de leur vie sont exclues de l'analyse.

l'année 2000 uniquement, le statut de réfugiés (permis B). Ces personnes ont été suivies durant quatre années, du 31 décembre 2000 au 31 décembre 2004.

Durant l'année 2000, ce sont surtout les Serbes-et-Monténégrins, ainsi que les Sri Lankais, qui ont accédé à ce statut. Le nombre de Turcs et de Bosniaques se limite à quelques centaines, tandis que le cinquième groupe de réfugiés, les Vietnamiens, n'ont pas bénéficié de changements de statut durant l'année 2000 et ont donc été écartés.

Après quatre années de présence en Suisse, on s'aperçoit que, quelle que soit la nationalité d'origine, plus de 80% des nouveaux réfugiés ont conservé le même statut. La proportion de ceux ayant quitté la Suisse se monte, globalement, à 2%. En revanche, pour ces personnes également, la naturalisation est assez fréquente parmi les anciens requérants ayant été reconnus, puisqu'elle concerne entre 11% et 15% de ceux-ci. Dans la plupart des cas, il s'agit de naturalisations liées au mariage avec un conjoint de nationalité suisse, naturalisations qui sont possibles après trois années de vie commune et cinq ans de présence en Suisse.

**Tableau 3 : Personnes s'étant vu attribuer en 2000 un permis de séjour suite à la reconnaissance du statut de réfugié, et évolution de leur statut entre 2001 et 2004**

	Effectif en 2000	En %	Naturalisés entre 2001 et 2004	Ont quitté la suisse entre 2001 et 2004	Divergences stat. (y. compris décès)	Présents avec le même statut le 31.12.2004
Turquie	380	100.0	15.3	2.1	-1.1	83.7
Serbie-et-Monténégro	1526	100.0	11.0	1.5	0.0	87.5
Bosnie-Herzégovine	168	100.0	13.1	0.0	1.8	85.1
Sri Lanka	1569	100.0	11.0	2.1	-0.1	86.9
<b>Total des quatre nationalités</b>	<b>3643</b>	<b>100.0</b>	<b>11.6</b>	<b>1.8</b>	<b>-0.1</b>	<b>86.7</b>

Source : Registre central des étrangers et registre des requérants d'asile. Propres calculs.

Ainsi, malgré la présence reconnue de relativement courte durée, la naturalisation est fréquente. Il faut dire que, dans le cas des nationalités en présence, la possibilité de se faire naturaliser représente indéniablement un atout non seulement symbolique (identification au pays d'accueil), mais également pratique : la naturalisation facilitait grandement, durant la période 2000-2004, les voyages en Europe et les voyages éventuels dans le pays d'origine, de même qu'elle diminuait – et diminue toujours – les formalités administratives.

Par contre, on s'aperçoit que les réfugiés ne quittent pas souvent la Suisse après la reconnaissance de leur statut. En revanche, ils recourent assez fréquemment à la naturalisation.

### **Apport des données pour la compréhension des mécanismes d'intégration**

Un autre exemple de l'apport des appariements effectués peut être mentionné : ces appariements mettent ensemble des variables figurant dans plusieurs fichiers et facilitent dès lors l'analyse explicative de phénomènes économiques. Ainsi, « récupérer » le statut de l'asile dans les registres des étrangers autorise l'analyse des taux d'activité ou de chômage, tels que décrits au recensement de la population. La comparaison de ces indicateurs peut être effectuée en tenant compte du statut vis-à-vis de l'asile, et peut par extension identifier d'éventuels handicaps vis-à-vis de l'intégration structurel pour les personnes arrivées en Suisse au titre de l'asile.

En particulier, on observe que le taux d'actifs occupés (proportion de personnes, parmi celles âgées de 15 à 64 ans, exerçant une activité professionnelle), est systématiquement inférieur pour les femmes ayant un background d'asile, par rapport à celles qui sont venues en Suisse pour d'autres raisons. Ainsi, moins de 49% des Serbes et 55% des Bosniaques issues de l'asile sont professionnellement occupées, contre 63% et 74% pour celles venues à d'autres titres (Tableau 4). Les écarts restent flagrants, même pour les collectivités arrivées dans les années 1980. Sans être aussi importants, les écarts sont également significatifs chez différentes collectivités masculines, chez qui les processus d'entrée sur le marché du travail sont probablement plus faciles, avec dans les villes en particulier de nombreuses opportunités dans des activités non qualifiées.

**Tableau 4 : Taux d'activité et taux d'actifs occupés des étrangers en âge d'exercer une activité, selon le statut relatif à l'asile, en 2000, selon le recensement de la population.**

		Taux d'activité		Taux d'actifs occupés		Effectif	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Turquie	Hors asile	84.0	76.6	66.9	55.8	19661	16410
	Asile	83.3	69.6	70.7	52.6	1475	907
Serbie-et-Montenegro	Hors asile	84.7	79.8	72.6	63.2	42782	31065
	Asile	85.7	68.7	72.5	49.3	798	578
Bosnie-Herzegovine	Hors asile	85.6	81.5	81.3	74.5	8124	6814
	Asile	83.7	70.2	75.5	54.7	1738	1729
Sri Lanka	Hors asile	92.5	88.9	78.2	68.8	783	468
	Asile	93.8	88.3	74.6	56.3	128	71
Vietnam	Hors asile	82.5	71.6	72.6	59.2	285	299
	Asile	86.8	74.5	67.9	51.1	1026	808

Source : recensement de la population. Les personnes retrouvées dans le RCE / AUPER au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) sont seules représentées. Le statut d'asile est déterminé par les informations issues du RCE / AUPER. Hors asile : personne non identifiées comme ayant fait partie du domaine de l'asile. Asile (reconnus) : personnes actuellement bénéficiaires d'un permis C.

Les écarts entre anciens requérants d'asile et réfugiés peuvent, en partie, être provoqués par des taux de chômage variables. Ainsi que l'on peut l'observer au tableau 5, la proportion de personnes se déclarant à la recherche d'un emploi<sup>8</sup> à la date du recensement varie en fonction du statut. Une distinction peut être effectuée entre personnes au bénéfice d'un permis B (présentes depuis moins longtemps en Suisse) et personnes bénéficiaires d'un permis C. Globalement, le taux de chômage est systématiquement plus élevé parmi les personnes ayant un statut d'ancien requérants que parmi celles arrivées sous d'autres motifs, quel que soit le permis de séjour et la nationalité : seules exceptions, les Sri Lankais de sexe masculin, titulaires d'un permis B et les Turcs de sexe féminin, également titulaires d'un permis B, pour qui la proportion de personnes cherchant un emploi est moins élevée pour les réfugiés. Les différentiels sont relativement importants : par exemple, parmi les Turcs de sexe masculin résidant avec un permis C, le taux de chômage calculé à partir du recensement est doublé chez les anciens requérants d'asile de sexe masculin, comparativement à leurs compatriotes arrivés pour un autre motif. Dans les collectivités de l'ancienne Yougoslavie, le rapport est de un à trois. Si les différentiels sont légèrement moins marqués chez les femmes, cela est

essentiellement dû au fait que les taux sont particulièrement élevés, même parmi les femmes arrivées en Suisse pour des motifs autres que l'asile.

**Tableau 5 : Taux de chômage des étrangers, âgés de 15 à 61 ans, selon le statut de l'asile et le permis, en 2000**

		Permis C				Permis B			
		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
		Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre
Turquie	Hors asile	8.7	16506	16.6	10971	9.4	3687	30.8	3172
	Asile	16.4	1228	25.6	641	16.5	2155	22.0	1327
Serbie-et-Montenegro	Hors asile	5.8	36237	12.9	22552	6.4	16845	23.9	15463
	Asile	19.9	684	32.0	419	13.7	1115	32.0	487
Bosnie-Herzegovine	Hors asile	4.8	6952	8.3	5537	4.7	3677	11.9	4036
	Asile	16.2	1455	27.6	1306	18.8	260	22.8	281
Sri Lanka	Hors asile	3.9	724	12.0	366	5.1	612	22.2	1523
	Asile	5.8	120	24.5	53	2.1	4774	19.1	1388
Vietnam	Hors asile	13.2	235	18.4	217	16.0	81	26.6	263
	Asile	14.3	891	24.8	549	25.0	16	38.9	36

Seuls figurent les étrangers recensés et retrouvés dans le RCE / AUPER, au bénéfice d'un permis B ou C

Le statut vis-à-vis de l'asile est déterminé à partir des informations relatives au RCE / AUPER. Hors asile : personne non identifiées comme ayant fait partie du domaine de l'asile. Asile (reconnu) : personnes actuellement bénéficiaires d'un permis B ou C.

Source : OFS, Recensement 2000 et RCE / AUPER.

Le constat d'une moins forte intégration dans le marché du travail pour les personnes arrivées en Suisse dans le cadre de l'asile peut donc être clairement établi à l'aide de ces différents indicateurs. Il peut être lié à plusieurs facteurs, dont le fait que parmi les migrants arrivés en Suisse hors asile bénéficient probablement, plus souvent, d'un contrat travail au moment de la migration (ou quittent plus fréquemment la Suisse en cas d'échec professionnel). Dans le cas des populations des Balkans, on retrouve aussi, dans le groupe n'ayant rien à voir avec l'asile, des personnes présentes depuis plus longtemps en Suisse, et ayant dès lors occupé depuis longtemps des postes professionnels. Pour les Sri Lankais et les Vietnamiens, cette population « hors asile » représente une minorité de cas (probablement arrivés par suite de regroupement familial voire nés en Suisse), plutôt bien intégrés.

L'asile présente la spécificité d'être une migration d'urgence, plus immédiate, moins planifiée, et le « retard » qui résulte de ce caractère non planifié dans le niveau d'intégration sur le marché du travail est difficile à rattraper. Ceci peut également contribuer à ce déficit sur le marché du travail. En outre, la période d'attente avant l'attribution du permis de réfugié est marquée par une interdiction d'exercer une activité, qui peut conduire à une perte des qualifications représentant indéniablement un handicap sur le marché du travail, en particulier dans certains secteurs présentant un degré de développement élevé. L'approche ne permet pas de mettre en évidence le rôle exact de ces différents facteurs, mais elle montre clairement que les écarts entre les deux groupes sont plus marqués dans les migrations d'asile récentes (ex-Yougoslavie) que plus anciennes (Vietnam).

## **Discussion**

Dans plusieurs pays européens, les statistiques sont recueillies sans aucune coordination, et de manière indépendante, souvent dans le cadre de processus administratifs incluant des offices ou administrations différents. C'est le cas des données relatives aux populations étrangères en Suisse, nombreuses mais sans liens entre elles. Mises en commun, ces données accroissent fortement la compréhension des mécanismes d'intégration des étrangers et autorisent, en particulier, un suivi longitudinal de ces populations.

Le système qui a été développé dans cet exemple fournit des informations utiles sur la population réfugiée. Celle-ci n'a que très rarement fait l'objet d'études quantitatives en Suisse, en raison de la difficulté d'identifier les personnes rentrant dans ce groupe. Or, ainsi que les indicateurs présentés ici l'ont montré, des différences importantes subsistent dans les niveaux d'intégration, en fonction du statut d'arrivée en Suisse, même lorsque l'on considère des personnes bénéficiant d'un statut de séjour. De mêmes disparités auraient été observées à partir d'autres indicateurs, traduisant par exemple l'accès aux emplois indépendants, les salaires, ou d'autres domaines de l'intégration comme les conditions de logement (Wanner, 2006).

## **Références**

Parini L. (1997), « La Suisse terre d'asile » : un mythe ébranlé par l'histoire, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 13(1), 51-68.

Wanner P. (2006), « Intégration des personnes arrivées en Suisse dans le cadre de l'asile. Un déficit avéré sur le marché du travail » *Asyl*, (Sous presse).